

AVIS DE COURSE

CHALLENGE DE THAU 2011-2012
 Organisées par :
AS Balaruc les Bains Voile, les Voiles Marseillannaises, SNBT Mèze,
YC Bouzigues
 Sur le bassin de Thau
 Du 26 septembre 2011 au 29 Avril 2012

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile, 2009-2012, en particulier les règles de la classe HN-OSIRIS
- 1.3. les règlements fédéraux,
- 1.4. la partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1. La régata est ouverte aux bateaux du système à handicap, HN France et OSIRIS, Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière. Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.

3.2. Les bateaux admissibles doivent s'inscrire par internet auprès du club organisateur avant le samedi soir précédent la régata avant minuit ou par dépôt d'une fiche au club et par remise d'une fiche d'inscription au comité de course avant le début de la procédure de départ

3.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou un certificat médical de moins d'un an et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat HN et/ou OSIRIS en cours de validité
- Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

3.4 Les concurrents devront s'inscrire par mail ou sur le site du club organisateur de l'épreuve au plus tard le samedi à 24 heures, ou par dépôt au comité de course d'une fiche d'inscription, avant le début de la procédure

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont de **10€** par jour de régata à régler auprès de chaque club organisateur ou dans chaque club à l'inscription et en fonction de ses modalités propres

5. PROGRAMME

5.1 Courses

- 1 course prévue par jour de course pour les parcours côtiers
- 2 courses possibles par jour de course pour les parcours construits

5.2 CALENDRIER

DATES	CLUBS	Régates
25 septembre 2011	ASBB	Régate de l'espoir Challenge 1
9 octobre 2011	SNBT	Régate des Vendanges Challenge 2
23 octobre 2011	LVM	Challenge 3
05 novembre 2011	ASBB	Challenge 4
19 novembre 2011	LVM	Challenge 5
04 décembre 2011	SNBT	Challenge 6
08 janvier 2012		Régate de réserve
22 janvier 2012	ASBB	Goutte au nez Challenge 7
05 février 2012	SNBT	Challenge 8
04 mars 2012	ASBB	Challenge 9
18 mars 2012	YCB	Coupe de la ville de Bouzigues Challenge 10
1er avril 2012	SNBT	Challenge 11
28 avril 2012	LVM	Régate de réserve Trophée Voile 1
29 avril 2012	LVM	Trophée Voile 2 Challenge 12

Régates de réserve En cas d'annulation d'une ou plusieurs courses, il est prévu 2 dates de remplacement.

Les courses de remplacements se feront dans l'ordre d'annulation des régates

5.2 Heure du signal d'avertissement pour le départ de la première course 11h30 pour chaque jour de course.

Le signal d'avertissement de la course de réserve prévue à l'article 5.1 de ce présent avis organisé par Les Voiles Marseillanaises le 28 avril sera en accord avec l'avis de course du Trophée Voile

5.4 Heure limite du signal d'avertissement pour chaque dimanche

14 h 30

6. JAUGE

Des contrôles de jauge et / ou de l'armement de sécurité pourront avoir lieu à tout moment après les courses.

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes seront :

- disponibles auprès des clubs
- affichées selon la Prescription Fédérale dans chaque club

8. LES PARCOURS: de types côtiers ou construits

9 SYSTEME DE PENALITE

9.2 Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2

Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

10 CLASSEMENT

10.1. Le nombre de courses devant être validées pour valider le challenge est de 2

10.2. Le calcul du temps compensé :

Il sera fait selon le système: temps sur distance avec application du CVL.

10.3. Système de classement

Application du système H avec cumul des points obtenus . chaque course selon la formule : $101 \times (N-A+1)/N+1$ o. N = nombre de partants, I = le nombre d'inscrits classés ensemble et A = la place du bateau. Les DNC et les DSQ marquent 0 points

10.4 Classement du Bateau, dont l'équipage a la responsabilité du comité de course

Si le comité de course comprend un minimum de 3 personnes et si le président du comité de course est licencié et membre du club organisateur de la course, son bateau marquera pour cette course les points du premier, et ceci une seule fois pour la durée du championnat.

10.5 Courses retirées

(a) Quand 10 courses ou moins ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 11 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score. (c) Quand 12 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.

11 COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables. Canal VHF réservé pour la course: 72

12 PRIX sans objet

13 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

14 ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

15 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Auprès des clubs organisateurs.